

ARPP : 116 Sites labellisés Digital Ad Trust en Vague 14

Cette vague 14 de labellisation relève 116 Sites conformes aux critères du Digital Ad Trust dans le respect de ses objectifs partagés pour une publicité numérique responsable et raisonnée.



A noter :

Désormais semestrielle, la vague 14 du Digital Ad Trust qui s'est déroulée d'avril à octobre 2021, regroupe la labellisation de 116 sites.

Ce label mis en place par l'ensemble des instances du marché publicitaire (le SRI, l'UDECAM, le GESTE, l'Union des Marques, l'ARPP et l'IAB France) et opéré par le CESP et l'ACPM depuis 2017, est fondé sur un indicateur composite couvrant six grandes dimensions :

- la Brand Safety,
- la Visibilité,
- la Fraude,
- l'Expérience utilisateur,
- l'Encombrement publicitaire
- et
- le Respect des données personnelles.

Le nouveau référentiel, adopté depuis avril 2021, a renforcé notamment plusieurs critères en incluant dorénavant dans la Fraude le Trafic Invalide Sophistiqué (*Sophisticated Invalid Traffic*, SIVT).

Début 2021, Digital Ad Trust comptait 123 sites labellisés et ils étaient 142 début 2020.

Pour mémoire, l'ARPP veille à ce que les candidats et titulaires du label respectent ses Recommandations déontologiques. Ce contrôle s'effectue dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Publicitaires Digitales, qui lui est dorénavant essentiellement dédié, autour des objectifs-clés partagés par la profession.

Le communiqué de presse est à retrouver ici.